

Service commun d'imagerie diagnostique

Sommaire de l'évaluation des répercussions
sur l'intimité physique

Introduction

Une évaluation des répercussions sur la vie privée de l'initiative des Services communs d'imagerie diagnostique (Services communs d'ID) a été effectuée en mars 2014, comme l'exige le Règlement de l'Ontario 329/04 en vertu de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) et la Politique sur la protection des renseignements personnels sur la santé de cyberSanté Ontario.

Les Services communs d'ID permettront d'échanger, à l'échelle de l'Ontario, les images et les rapports diagnostiques des patients avec les hôpitaux et les fournisseurs de soins de santé communautaires pour qu'ils puissent les consulter n'importe où, n'importe quand.

Nous vous présentons, dans les pages qui suivent, un sommaire de l'évaluation des répercussions sur la vie privée, y compris une brève récapitulation de l'initiative et des principales conclusions.

Situation

CyberSanté Ontario recevra les rapports d'imagerie diagnostique des quatre dépositaires régionaux d'imagerie diagnostique de la province et les mettra à la disposition des fournisseurs de soins de santé autorisés de l'Ontario. CyberSanté Ontario aidera également les hôpitaux et les fournisseurs de soins de santé à gérer la directive de consentement et à répondre aux demandes d'accès aux dossiers et de correction de ceux-ci dans les Services communs d'ID.

La mise en œuvre se traduira par les avantages suivants :

- Élimination des déplacements inutiles des patients;
- Réduction des temps d'attente et de la durée des consultations, car les médecins et les spécialistes pourront produire des rapports d'examen et prendre des décisions cliniques plus rapidement;
- Diminution du nombre d'examens en double ou inutiles;
- Élimination de la nécessité de transférer physiquement des images ou des CD au spécialiste;
- Élimination d'une exposition inutile à la radiation.

Sommaire de l'évaluation des répercussions sur la vie privée

L'initiative de Services communs d'ID permettra aux fournisseurs de soins de santé autorisés d'accéder aux rapports d'imagerie diagnostique de leurs patients au moyen d'un portail. Les dépositaires régionaux d'imagerie diagnostique enverront les rapports d'imagerie diagnostique au dépôt central de partage des documents de cyberSanté Ontario. Les rapports qui se trouvent chez les dépositaires régionaux d'imagerie diagnostique seront indexés et conservés dans un registre/dépôt de partage des documents provincial centralisé.

L'évaluation des répercussions sur la vie privée conclut que cyberSanté Ontario a, en vertu du paragraphe 6.2 du Règlement de l'Ontario 329/04, le pouvoir de fournir des Services communs d'ID dans le but de créer et de tenir à jour un dossier de santé électronique. cyberSanté Ontario agira à titre de mandataire de la LPRPS lorsque l'organisation fournira du soutien opérationnel aux hôpitaux et aux fournisseurs de soins de santé afin de gérer la gestion du consentement et lorsqu'elle les aidera à répondre aux demandes d'accès et de correction des dossiers.

L'évaluation des répercussions sur la vie privée recommande des mesures grâce auxquelles cyberSanté Ontario s'assurera de respecter les lois en vigueur, de même que ses politiques, procédures et pratiques exemplaires.

Sommaire des recommandations

L'évaluation des répercussions sur la vie privée propose les recommandations suivantes :

1. cyberSanté Ontario conclura des ententes avec les cabinets, cliniques et hôpitaux participants qui contribuent et accèdent aux Services communs d'ID.
2. cyberSanté Ontario mettra au point des critères de recherche de patients dans les Services communs d'ID.
3. cyberSanté Ontario élaborera une description en langage clair des Services communs d'ID et la mettra à la disposition du public.
4. cyberSanté Ontario mettra au point les politiques liées aux Services communs d'ID et les processus correspondants.

cyberSanté Ontario s'affaire actuellement à mettre en œuvre chacune de ces recommandations.

Glossaire

| | |
|-----------------------|--|
| Services communs d'ID | Services communs d'imagerie diagnostique |
| D-ID | Dépositaire d'imagerie diagnostique |
| LPRPS | Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé |

Nos coordonnées

Prière de communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario pour toute question à propos de ce Sommaire :

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777, rue Bay, bureau 701
Toronto (Ontario) M5B 2E7
Tél. : 416-946-4767
privacy@ehealthontario.on.ca

Avis de droit d'auteur

Droit d'auteur © 2014, cyberSanté Ontario

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, y compris par photocopie ou transmission électronique, sans l'autorisation écrite de cyberSanté Ontario. L'information publiée dans ce document appartient à cyberSanté Ontario et ne peut être utilisée ou divulguée sans le consentement écrit exprès de cyberSanté Ontario.

Marques de commerce

Les autres noms des produits mentionnés dans ce document peuvent être des marques de commerce ou des marques enregistrées de leurs sociétés respectives, et sont reconnus ici comme tels.